

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 29 septembre 2023**

Séance du 29 septembre 2023 - Ouverture de séance à 20h45.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Président), Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Jennifer GASC, Sébastien LAURENT, Christiane LUTRAND.

Absents : Martine BATUT.

Secrétaire de séance : Frédéric BECAMEL.

### **1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 10/07/2023 :**

Approbation à l'unanimité des membres présents.

### **2°) Vente Commune/M. et Mme Régis CHARDAIRE :**

Concernant la vente à M. et Mme Régis CHARDAIRE de la parcelle cadastrée section A n°337, il convient de préciser, suite au bornage du géomètre, les références cadastrales affaissant à cette vente : il s'agit des parcelles nouvellement cadastrées section A n°866 et 868.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

### **3°) Délibération pour la reprise des concessions en état visuel d'abandon suite au constat du 11 juillet 2023 :**

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Il est également précisé qu'un fonds de concours va être sollicité afin de finaliser cette procédure de reprise, en vue de réaliser la seconde tranche de celle-ci qui correspond à la réalisation des travaux nécessaires au bon achèvement de la procédure de reprise. Fonds de concours sollicité à hauteur de 80% du devis. Approbation à l'unanimité des membres présents.

### **4°) Délibération concernant l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :**

Approbation à l'unanimité.

### **5°) Délibération pour la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) :**

Ce document va fusionner les comptes administratifs et les comptes de gestion pour les budgets dont la nomenclature comptable relève de la M57, à savoir le budget principal et le budget lotissement - Approbation à l'unanimité des membres présents.

### **6°) Délibération portant désignation d'un référent déontologue de l' élu local :**

Suite à la loi du 21 février 2022 venant compléter l'article L1111-1 du code général des collectivités territoriales, un référent déontologue de l' élu locale devait être désigné. Monsieur Jacques Calmette a été désigné par le conseil municipal, juge à la retraite en Tarn et Garonne, et dont les coordonnées figuraient sur la liste de référents déontologues présentés par les Associations départementales de maires du Réseau AMF. Il est également le référent des élus de la communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène. Approbation à l'unanimité des membres présents.

### **7°) Suite au conseil communautaire du 8 septembre 2023 :**

- ❖ Avis sur le Projet Régional de Santé :  
Le conseil émet un avis favorable sur ce projet.
- ❖ Avis sur le Projet Régional de Santé Environnement :  
Le conseil émet un avis défavorable sur ce projet.

**8°) Questions diverses :**

- ❖ Filets à neige : faire une demande de devis pour 300 mètres.
- ❖ Piquets à neige : faire faire un devis pour 100 piquets.
- ❖ Coupe des roseaux à la station : prévu le 9 octobre 2023.
- ❖ Délégation pour la semaine du 16/10/2023 au 22/10/2023 à Pierre VAYSSADE, en plus de Frédéric BECAMEL.

La séance est levée à 22h15.